

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Département de science politique

Session Automne 2011

<p>POL 4080-40 Groupes de pression Mardi 14h00 – 17h00 (3 crédits)</p>
--

Professeure : Caroline Patsias
Bureau : 3680 Hubert Aquin
Téléphone : 937-3000-2754
Courriel : patsias.caroline@uqam.ca

Descriptif :

Étude des concepts, méthodes et théories des groupes de pression et d'intérêts. Analyse de leurs modes de fonctionnement (recrutement, administration, techniques d'influence) et de leurs impacts sur la formation et la mise en œuvre des politiques publiques. L'analyse concrète du fonctionnement des groupes de pression canadiens et québécois s'effectue à partir de législations (ou absence d'intervention législative) particulières qui ont provoqué l'intervention des groupes.

Perspective pédagogique

Notre analyse croise un regard analytique et thématique afin de privilégier les approches empiriques à travers des études de cas et les perspectives conceptuelles. Cet angle d'étude a l'avantage de permettre une appréhension des réalités canadiennes et québécoises tout en favorisant une réflexion sur les concepts qui ont nourri l'analyse des groupes de pression. Ces concepts ayant souvent par ailleurs emprunté à un contexte particulier, c'est d'ailleurs dans le but de souligner cet aspect que ce cours introduit quelques éléments de comparaison avec l'Europe et les États-Unis. Il est structuré en 3 parties. La première est consacrée à un effort définitionnel qui a aussi pour ambition d'insister sur les frontières mouvantes des groupes de pression. La seconde est dédiée au cadre institutionnel et législatif qui limite l'action des groupes de pression, elle a également pour objectif d'illustrer la façon dont les groupes de pression tente d'influencer le politique selon un cadre qui peut en retour être redessiné par leurs actions. Enfin, la troisième partie expose quelques cas concrets qui alimentent la discussion sur les précédents aspects du cours et le rôle de GP dans la démocratie.

Exigences

Travail 1.

Chaque groupe d'étudiants (déterminés par le professeur selon le nombre d'étudiants) devra concevoir de concevoir et rédiger une brève analyse concrète d'un groupe de pression. Il s'agit d'approfondir un aspect de l'enseignement du professeur ou une question soulevée dans le cours. La tâche est divisée en deux parties. Chaque groupe délivre un exposé **dont la durée variera selon le nombre d'étudiants** dans

le cours, il est conseillé de privilégier une perspective interactive, l'objectif étant de susciter les débats avec la classe et le professeur. Un **document d'une quinzaine de page** (interligne 1,5) doit être soumis au professeur la semaine suivant la rencontre en classe. La gestion de la séance et des débats 15 %, le texte 15 % soit **30 % de la note finale**.

Travail 2.

Réalisation d'une fiche de lecture sur un article (dans ce cas, il doit s'agir d'un article substantiel tiré d'une revue reconnue) ou d'un livre. Les consignes relatives à ce travail seront précisées en classe lors de la première séance du cours. Les meilleurs travaux seront publiés sur le blog relié au cours. 30 %

Travail 3.

Examen de fin de session sur l'ensemble du cours : 30 %

Travail 4.

Participation en classe : 10 %

L'évaluation de l'orthographe et de la grammaire est conforme à la politique du département de science politique.

Tout plagiat sera sanctionné suivant la politique en vigueur au sein de l'École de politique appliquée.

Les exigences pourront être modulées suivant le nombre d'étudiants inscrits au cours (voir notamment travail 1). Une page moodle est attachée à ce cours. Elle constitue un outil indispensable au cours.

NB : La lecture des textes académiques et de certaines analyses contemporaines constitue un élément indispensable à la réflexion universitaire. Aucune séance n'impose la lecture de tous les textes, néanmoins vous devez vous assurer de maîtriser les enjeux du cours.

Cours et dates	Titre	Matière et axes d'analyses	Lectures obligatoires
Introduction :			
Cours 1 6 sept.	Présentation et discussion du plan de cours avec les étudiants		
Thème I. Clarification du terme			
Cours 2 13 sept.	Groupes de pression et mouvements sociaux	Définition par la négative du terme Quelles différences entre les groupes de pression et les mouvements sociaux	Neveu, E. 1996. <i>Sociologie des mouvements sociaux</i> . Paris : La Découverte. 3-28.
Cours 3 20 sept.	Étude de cas : Le syndicalisme québécois	Perspective historique GP ou MS ?	Consulter les sites internet de la CSN, FTQ et CSD. Rouillard, J. 2004. <i>Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire</i> . Montréal : Boréal. 145-180.
Cours 4 27 sept.	Les groupes d'intérêts	Formulation et énonciation d'un intérêt L'intérêt : quel enjeu définitionnel	Offerlé, M. 2006. <i>Sociologie des groupes d'intérêt</i> . Paris : Montchrestien. 9-38. Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical au Québec. Tensions autour du statut professionnel des médecins ». <i>Recherches sociographiques</i> , L(2) : 245-253.
Thème II. Les groupes d'intérêts et la législation : quelles marges d'action, quelle identité ?			
Cours 5 4 oct.	Le cadre canadien	Le lobbying un type d'action des groupes de pression relié à un système politique Cadre théorique exposant la définition du lobbying Un exemple : le cas canadien	Montpetit, E. 2002. « Pour en finir avec le lobbying : comment les institutions canadiennes influencent l'action des groupes d'intérêts ». <i>Politique et Sociétés</i> . 21, 3, 91-112.
Cours 6 11 oct.	Les législations canadiennes,	Relations entre un système politique,	Orban, E et Fortmann, M. (dir.) 2001. <i>Le système politique américain</i> . Montréal : Presses de l'Université

	québécoises et américaines et un bref regard sur d'autres expériences.	une vision de la démocratie et un encadrement de l'activité des GP	de Montréal. Hudon, R. 2007 « Aux frontières de diversités légitimes. L'encadrement de l'activité de lobbying ». <i>Éthique publique</i> 9, 2 : 105-120. Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, <i>Règles éthiques comparées : fondements et application</i> (Raymond Hudon) http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/rul2-f/witn-f/hudon1-f.htm L'exemple européen http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=FR&type=IM-PRESS&reference=20080414FCS26495
Cours 7 18 oct.	L'évolution du lobbyisme au Canada	Regard historique sur la législation canadienne	Tremblay, M et al. 2005. <i>Le parlementarisme canadien</i> . Québec. Québec : PUL. (Chapitre VI par Raymond Hudon)
Semaine de lecture			
Cours 8 1er nov.	La structure des relations entre l'État et les GP : Une Étude de cas, l'UPA	Retour sur la notion de corporatisme et néocorporatisme (concepts de secteur, référents, alliance)	Hudon, R. et S. Yates 2008. « Lobbying et patronage : modes de médiation en contexte démocratique ». <i>Revue canadienne de science politique</i> 41, 2 : 375-409.
La diversité des groupes d'intérêts, des registres d'action (type de pression et acteurs visés par la pression)			
Cours 9 8 nov.	Étude de cas 1) Groupes de pression idéologiques : les think tank Ex : l'Institut économique de Montréal 2) Le conseil du patronat québécois		Le site de l'Institut économique de Montréal http://www.iedm.org/main/main_fr.php Le conseil du patronat http://www.cpq.qc.ca/ Delorme, F., Fortin, R. et L. Gosselin 1994. « L'organisation du monde patronal au Québec : un portrait diversifié ». <i>RIAC</i> 49, 1 : 9-40 http://id.erudit.org/iderudit/050916ar
Cours 10 15 nov.	Étude de cas : les ordres professionnels	Définition d'un ordre Mode de régulation d'un secteur par l'État	Hudon, R. et Philippe Roseberry 2008. « Think tanks, opinion publique et le débat public-privé en santé. La dynamique de l'influence ». In F. Béland, P.-A. Contandriopoulos, A. Quesnel-Valée et L. Robert (dir.), <i>Le privé dans la santé? Les discours et les faits</i> , Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal,

		Regard particulier sur le secteur de la santé	<p>2008 : 237-259.</p> <p>Hudon, R. 2009. (dir.), Le pouvoir médical, <i>Recherches sociographiques</i>, Numéro spécial L(2) : 245-344.</p> <p>Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical au Québec. Tensions autour du statut professionnel des médecins », <i>Recherches sociographiques</i>, L(2) : 245-253.</p> <p>Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical et le défi de la collaboration interprofessionnelle. Trois cas de figure », <i>Recherches sociographiques</i>, L(2) : 321-344.</p> <p>Hudon, R. « Pouvoir médical et interventions législatives au Québec (2001-2008) », <i>Recherches sociographiques</i>, L(2) : 255-281.</p>
Cours 11 22 nov.	Le mouvement et/ou les GP écologique, le parti vert	<p>De la communauté à la privatisation du politique ?</p> <p>Entre repli sur soi et conquête du pouvoir, l'exemple de certains groupes verts</p>	<p>Villalba Bruno, 2005. «La pensée écolo de droite s'institutionnalise». <i>Ecorev</i>. (article disponible sur le net http://ecorev.org/article.php3?id_article=340)</p> <p>http://www.partivert.ca</p> <p>Pour approfondissement : Sargisson, L. 2001. «Politicising the Quotidian». <i>Environmental Politics</i> 10, 2 : 68-89.</p> <p>Villalba Bruno, Vieillard-Coffre Sylvie, 2003, "The Greens: from idealism to pragmatism (1984-2002)", in Jocelyn AJ Evans (eds), <i>The French Party System</i>, Manchester, Manchester University Press.</p>
Cours 12 29 nov.	Séance réservée aux exposés des étudiants		
Cours 13 6 déc.	Séance réservée aux exposés des étudiants		
Cours 14 12 déc.	Examen final		

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.